



Resiliation d'un bail solidaire - Logement ILM

Par **yadus**, le **17/04/2012** à **12:23**

Bonjour,

J'ai habité pendant 10 ans avec mon ex compagne dans un logement ILM de la ville de Paris. Le bail était à nos deux noms, avec clause de solidarité, à durée indéterminée

Aujourd'hui, nous sommes séparés depuis 3 ans, et j'ai quitté l'appartement que je lui ai laissé.

J'ai notifié l'organisme concerné qui m'a dit qu'ils avaient bien pris en compte que je n'habitais plus à cette adresse, mais que je restais solidaire de ce contrat, et qu'en cas d'impayé ou autre problème je serais tenu responsable à part égale avec mon ex compagne!!!

Je me sens dans une impasse à cause de cette loi aberrante, ou je dois être solidaire avec quelqu'un avec qui je n'ai plus de contact et ce, jusqu'à ce que mort s'en suive!!!

J'ai refait ma vie depuis, je suis marié et j'ai un bébé, et je n'aimerais pas que ma femme et mon fils puissent un jour être embêtés à cause de cette affaire.

Quelles sont les solutions possibles?

Merci